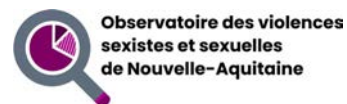


Les chiffres des violences sexistes et sexuelles en 2021 et 2022 en Corrèze



Chaque année en France, plus de 200 000 femmes déclarent subir des violences et moins de 20% d'entre elles portent plainte¹.

En 2021, 77 330 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par les forces de sécurité en France, dont 67 550 femmes (soit plus de 87%). Mais ce chiffre ne comprend que la partie révélée des violences sexuelles, ces dernières étant encore peu rapportées. Cette sous-déclaration est notamment mise en évidence par les enquêtes de victimation et les rapports des associations. Parmi les femmes victimes de viols ou de tentatives de viols, 19 % se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie et seulement 12% d'entre elles ont déposé plainte.

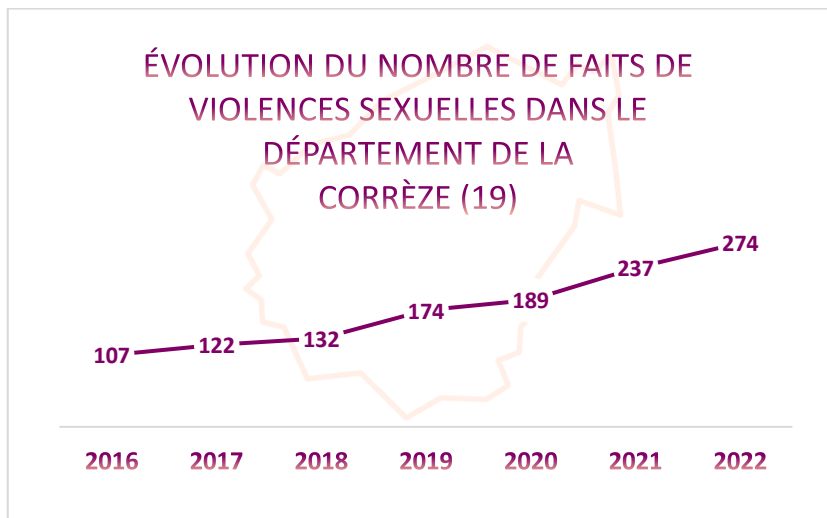
Sur cette même période, 97% des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie pour des actes de violences sexuelles étaient des hommes. Concernant le traitement judiciaire de ces affaires, plus de 44 000 personnes ont été impliquées dans des affaires de viol, d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel traitées par les parquets. Les mis en cause se sont avérés « non poursuivables » et les affaires ont été classées sans suite dans 69% des cas, faute d'infraction suffisamment caractérisée. Toutefois, lorsque l'auteur était poursuivable (31% des affaires), celui-ci a fait l'objet d'une réponse pénale dans 87 % des cas².

En 2021, les victimes de violences sexuelles en Nouvelle-Aquitaine représentaient environ 9,5%* de l'ensemble des victimes constatées en France. Les forces de sécurité ont, en effet, comptabilisé 7100 victimes de violences sexuelles sur l'ensemble des départements de la région. Au niveau national comme régional, les statistiques témoignent d'une augmentation significative des faits constatés. Toutefois, l'augmentation du nombre de victimes enregistrées peut être expliquée notamment par l'impact des mouvements sur les réseaux sociaux, tels que #MeToo, ainsi que par l'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de sécurité. Toutes ces évolutions ont en effet permis une libération de la parole des victimes qui, bien que trop timide, contribue entre autres à expliquer cette hausse récente.

* Moyenne effectuée à partir des statistiques du ministère de l'Intérieur concernant le nombre de faits de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité pour l'année 2021.

Évolution du nombre de faits de violences sexuelles constatés par les forces de sécurité (statistiques non genrées)

Ces données sont issues des statistiques du ministère de l'Intérieur et correspondent au nombre de faits de violences sexuelles constatés par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2022. Le ministère de l'Intérieur ne dispose pas de statistiques genrées, il s'agit donc à la fois des hommes et des femmes. Toutefois, toutes les études démontrent une surreprésentation des femmes parmi les victimes de violences sexuelles.



Nombre d'appels au 3919 en 2022

Le 3919 est une ligne téléphonique nationale pour les victimes de violences conjugales et plus largement, pour les femmes victimes de violences. Cette plateforme d'écoute et d'orientation, anonyme et confidentielle, est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

	Corrèze (19)
Nombre d'appels au 3919	149

Les statistiques concernant le nombre d'appels au 3919 pour l'année 2022 constitueront le point de départ d'une analyse comparative qui sera désormais réalisée chaque année.

¹ Statistiques issues du bilan 2020-2021 de l'ordonnance de protection, 1^{er} juillet 2021, Vie-publique.fr.

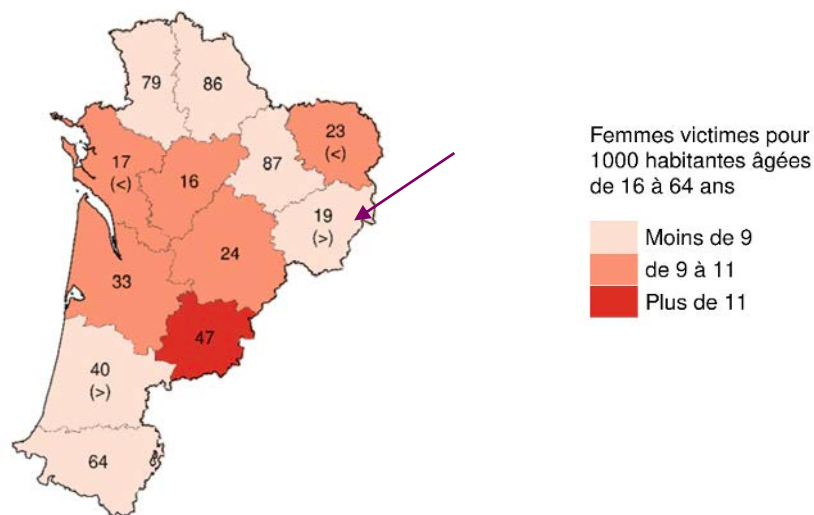
² Statistiques issues de la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n°18, novembre 2022, pp.22-24.

Nombre de femmes de 15 à 64 ans victimes de violences conjugales pour 1 000 habitantes du même âge en 2022, par départements

Ces données sont issues des statistiques du ministère de l'Intérieur, publiées le 16 novembre 2023. Elles concernent le nombre de femmes victimes de **violences conjugales*** âgées de 16 à 64 ans enregistrées par les forces de sécurité (police et gendarmerie) sur le territoire de la Corrèze.

N°	Département	Victimes pour 1 000 habitantes de 15 à 64 ans
19	Corrèze	8,6

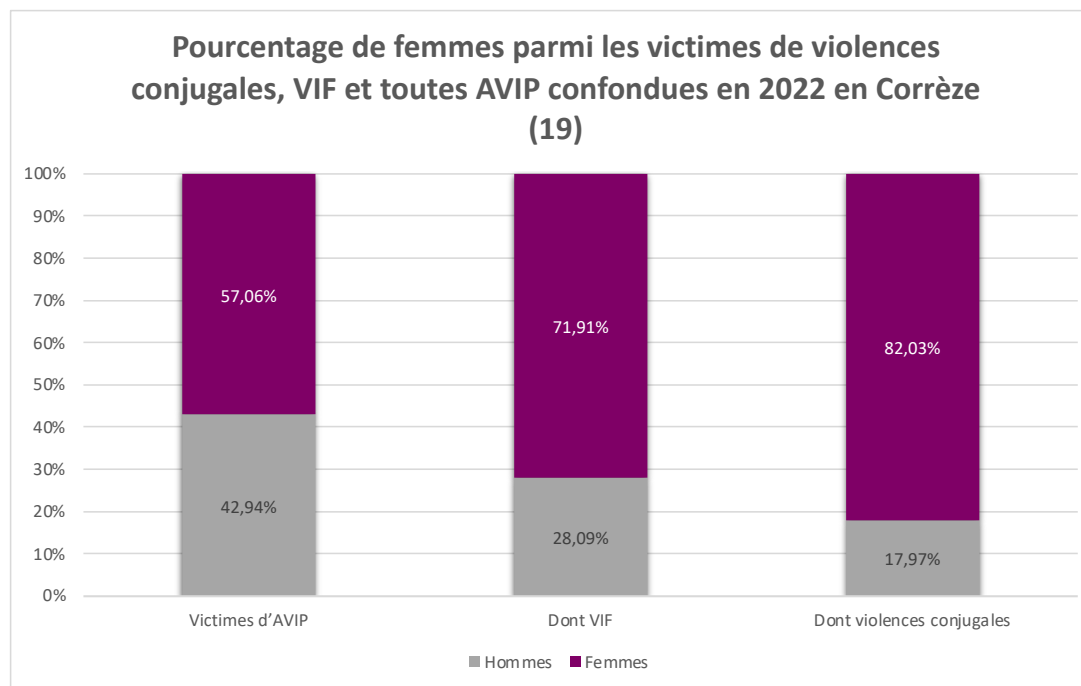
* **Violences conjugales** : Elles sont définies par l'OMS comme « *tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex) cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, ce qui inclut l'agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination* ». Elles font parties de l'ensemble plus général que constituent les violences intra-familiales.



Analyse de la proportion de femmes parmi les victimes d'AVIP*, de VIF** et de violences conjugales*** constatées par la gendarmerie

Ces données sont issues des statistiques de la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine et correspondent à la proportion de femmes victimes d'AVIP*, de femmes victimes de VIF** et de femmes victimes de violences conjugales***. Il s'agit ici uniquement du nombre de victimes recensées par la gendarmerie en 2022 dans le département de la Corrèze.

	Nombre de victimes de VIF parmi les victimes d'AVIP	Nombre de femmes parmi les victimes de VIF	Proportion de femmes parmi les victimes de VIF	Nombre de victimes de violences conjugales parmi les victimes d'AVIP	Nombre de femmes parmi les victimes de violences conjugales	Proportion de femmes parmi les victimes de violences conjugales
Corrèze (19)	509	366	71,91%	295	242	82,03 %



* **AVIP** (atteintes volontaires à l'intégrité physique) : Il s'agit d'une catégorie utilisée par la gendarmerie regroupant les coups et blessures volontaires, les homicides et coups et blessures volontaires suivis de mort, les menaces ou chantages ainsi que les violences sexuelles.

** **VIF** (violences intra-familiales) : Elles sont définies par la Convention d'Istanbul comme « *tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.* » Les VIF englobent les faits de violences conjugales, les violences faites aux enfants, aux ascendants et à tous les membres de la famille élargie.

*** **Violences conjugales** : Elles sont définies par l'OMS comme « *tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex) cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, ce qui inclut l'agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination.* ». Elles font parties de l'ensemble plus général que constituent les violences intra-familiales.

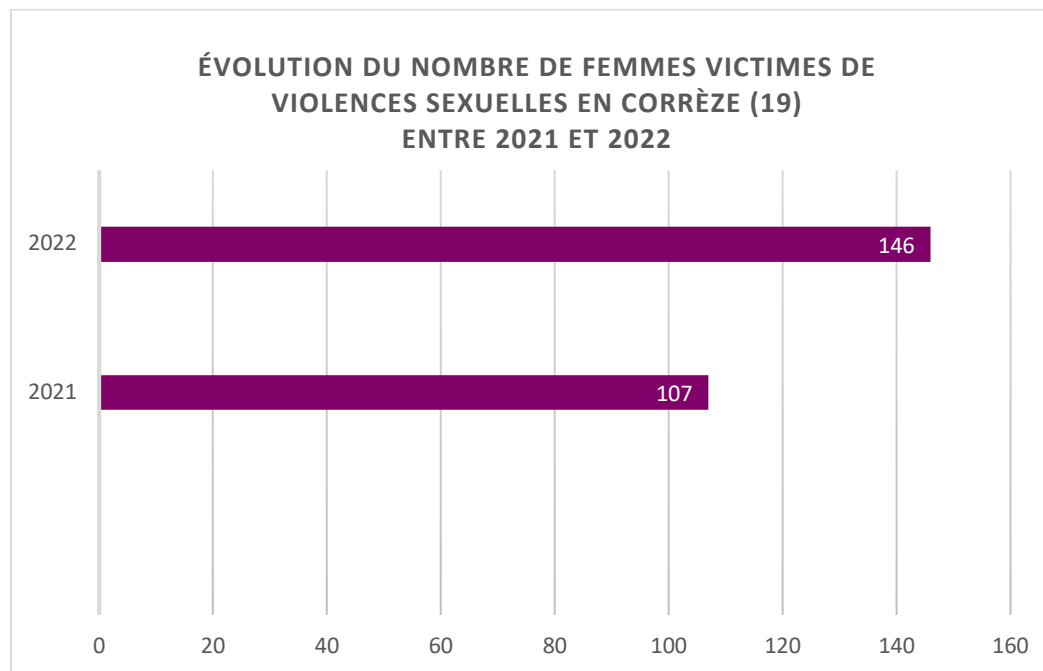
Analyse de la proportion de femmes parmi les victimes de violences sexuelles constatées par la gendarmerie et évolution entre 2021 et 2022

Ces données sont issues des statistiques de la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine et correspondent aux victimes de violences sexuelles. Il s'agit ici uniquement du nombre de victimes recensées par la gendarmerie en 2021 et 2022 dans le département de la Corrèze.

	Nombre de victimes de violences sexuelles (hommes et femmes)			Dont femmes		
	2021	2022	Évolution du nombre de victimes entre 2021 et 2022	2021	2022	Évolution de la proportion de femmes parmi l'évolution du nombre de victimes entre 2021 et 2022
Corrèze (19)	139	169	+21,58%	107	146	+36,45%

Le tableau ci-dessus doit être compris de la façon suivante :

On observe entre 2021 et 2022 une augmentation du nombre de victimes de 21,58% (tous sexes confondus). Parmi cette évolution, on observe que la proportion des **femmes victimes** augmente de 36,45%. Cela signifie donc que le nombre de femmes victimes augmente plus vite que le nombre global de victimes (tous sexes confondus).



Panorama des violences sexistes et sexuelles à chaque étape de la chaîne pénale en Corrèze en 2022 (statistiques non genrées)

Ces données proviennent de la Sous-direction de la statistique et des études (service statistique ministériel du ministère de la Justice).

Département	Nombre d'enquêtes ouvertes en 2022		Nombre de classements sans suites en 2022		Nombre d'alternatives aux poursuites en 2022		Nombre de renvois devant une juridiction (TC, CA) en 2022		Nombre de condamnations prononcées en 2022 (pour des faits commis en 2022 ou antérieurement)					
	Atteintes aux personnes	Faits de nature sexuelle ou sexiste	Atteintes aux personnes	Faits de nature sexuelle ou sexiste	Atteintes aux personnes	Faits de nature sexuelle ou sexiste	Atteintes aux personnes	Faits de nature sexuelle ou sexiste	Atteintes aux personnes			Faits de nature sexuelle ou sexiste		
									Relaxes / Acquittements	Prison avec sursis	Prison ferme	Relaxes / Acquittements	Prison avec sursis	Prison ferme
Corrèze (19)	34	20	824	192	477	102	725	266	9	82	20	13	190	23

Il est important, concernant le tableau ci-dessus, de préciser qu'il n'y a **pas nécessairement de corrélation temporelle** entre la colonne de renvois devant une juridiction et la colonne des condamnations. Du fait de la durée du processus judiciaire (enquête, parfois instruction, audience de jugement), des faits dénoncés en 2022 ne feront pas nécessairement l'objet d'un jugement au cours de l'année. Ainsi, si les renvois devant des juridictions (tribunal correctionnel, Cour d'assises) ici recensés correspondent à ceux de l'année 2022, les condamnations correspondent, elles, à celles prononcées en 2022 pour des faits commis en 2022 **ou antérieurement**.

Les diverses données statistiques recueillies soulignent une surreprésentation des femmes au sein des victimes, quelle que soit la nature des violences, particulièrement en ce qui concerne les violences sexuelles.

Au cours des dernières années, une augmentation significative des faits de violences sexuelles enregistrés par les forces de sécurité est observable. Selon nous, la formation et la sensibilisation des agents permettent une meilleure prise en compte, par les forces de l'ordre, des violences faites aux femmes. Si des progrès ont été constatés en la matière, ces efforts doivent être maintenus et renforcés afin que plus aucune victime n'hésite avant de déposer plainte. De plus, le travail conjoint de sensibilisation réalisé par les pouvoirs publics et l'action des associations spécialisées ont permis une libération accrue de la parole des victimes, ces dernières se sachant mieux comprises et écoutées.

Sources :

- Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine
- Fédération nationale Solidarité Femmes
- France victimes 19
- Ministère de l'Intérieur
- Sous-direction de la statistique et des études

Remerciements

L'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine tient à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réalisation de ces études. La collecte de ces données a, en effet, été rendue possible par la mobilisation des acteurs associatifs départementaux et régionaux ainsi que celle des forces de sécurité.

Nous remercions ainsi plus particulièrement la Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine, la Fédération nationale Solidarité femmes, la Sous-direction de la statistique et des études et les associations France victimes pour leur contribution active à l'élaboration de ce document, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, ainsi que tous les acteurs et actrices de la lutte contre les violences dans notre région.

Catherine Coutelle
Alexandra Duval
Co-présidentes de l'Observatoire